

Oraison funèbre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 14

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 1^{er} avril 1916 : Quand l'est bon, l'est prao (Pierre-Abram). — Le moutonnier de Mollens. — Ein djuveint lo yassa (Marc à Louis). — Autres temps. — Les « bonnes gens » (Charles Leroy). — Innocentes victimes de la guerre (Z.). — Jean de Brogny (A suivre).

QUAND L'EST BON, L'EST PRAO

— Alors, assesseur, d'où venez-vous ainsi, fin beau comme vous l'êtes ?

— Je viens de Lausanne, tout droit. J'ai été quelques jours chez ma sœur.

— Ah ! c'est ça... c'est ça... On ne savait justement pas où diable vous aviez passé. Et puis que disent-y par la capitale?... Parlent-y toujours de la guierre?...

— Oh ! c'est sûr. De quoi d'autre voulez-vous qu'on parle, à présent ? Y sont aussi toujours bien agités à cause de cette affaire des colonels et de ces troupes qu'on voulait nous envoyer depuis Zurich. Et puis aussi à cause de ce journaliste du Jura bernois qui a été enfermé. Comment s'appelle-t'y déjà ?...

— Est-ce pas Foie de veau ?

— Froidevaux, Froidevaux, c'est ça.

— Ah ! assesseur, à propos de ces troupes de Zurich, c'est vrai que c'est rude vexant. Oh ! vous savez, je crois que si ces troupes étaient arrivées y aurait du trafi par ici.

— Je crois aussi.

— Enfin, elles ne sont pas venues, c'est l'essentiel. Y n'y faut plus penser, à présent. Du reste, à quoi sert ? Je suis sûr qu'y ne veulent pas recommencer. Y z'ont vu de quel bois on se chauffe par chez nous et qu'on ne veut pas se laisser moréginer.

— Oh ! pour sûr, tout le monde est d'accord. Mais avec tout ça, on est en train de se brouiller avec nos Confédérés. Et c'est dommage. Dire qu'après avoir vécu six cents ans ensemble ; enfin, pas nous, bien sûr, mais nos ancêtres, on s'en est venu à se dire de pareilles raisons ! C'est pas croyable.

— Aussi, assesseur, ne pensez-vous pas que c'est la faute de toutes ces assemblées et des journaux ? Ces Lausannois pourraient-y pas rester un peu tranquilles, à présent. Je sais bien qu'y z'ont raison, au fin fond. Y se disent, et nous aussi : on ne veut pourtant pas toujours se laisser faire la loi par nos Confédérés. Parce que nos Confédérés sont les plus nombreux, y croient qu'y n'y en a que pour eux, en Suisse. C'est pas tout, que la quantité, avec ! ...Et la qualité donc ! Ce n'est pas rien, hein !

Mais si on ne veut pas embrouiller plus les choses, y faudrait maintenant arrêter avec tout ça. Pas tant de paroles et d'écritures ; ça ne fait rien de bien, au contraire. C'est comme dans un ménage. Quand on est en brisebille avec son gouvernement, si on veut que ça finisse, si on veut repeder, y faut pas tant d'explications. Quand on s'est dit ce qu'on devait se dire, y faut arrêter, là ! Et puis, si on n'est pas encore d'accord, y a qu'à reprendre tout bonnement la vie ordinaire, comme si rien ne s'était passé.

La bourgeoise boude encore un moment, puis, on est quand même bien obligé de se dire les choses du ménage. Aloo ça revient comme ça peu à peu, tout seul, et ça finit par une bonne remollée. Hein ! est-ce pas vrai ?

— Ma foi !...

— Si on faisait comme ça, en Suisse : ne plus parler de rien, recommencer nos relations comme avant et puis laisser toutes ces assemblées, tous ces discours, toutes ces écritures, qui font plus de bruit que d'ouvrage, on serait tout vite rebien avec nos Confédérés.

Oh ! je sais bien qu'y ne sont pas faciles, les mêmes. Ah ! mais, bien entendu, on leur dirait : « A présent, vous savez, on ne veut plus baster, comme on l'a fait jusqu'ici. On se vaut les uns les autres, que diable ! Et puis on veut être avant tout bon Vaudois, pour être bon Suisse, faire la loi chez nous, quand y ne s'agit pas des affaires de toute la Suisse. Toutes ces lois de Berne ne font pas le bonheur, non ! Le bonheur, c'est d'être maître chez soi et bon ami avec les autres. Voilà comme on veut être, en Suisse. Et tout ira bien. Pas besoin de tant de discours ni d'écritures pour ça. Qu'en dites-vous, assesseur ?

— Ma foi, Pierre-Abram, je crois bien que vous avez raison.

— Voilà ce que m'a répondu l'assesseur, un brave et digne citoyen, comme il en faudrait beaucoup.

PIERRE-ABRAM.

LE MOUTONNIER DE MOLLENS

(Extrait des souvenirs poétiques de Valamont.)

J.-J. PORCHAT.

A l'occasion d'une annonce publiée jadis dans la *Feuille d'avis* et par laquelle la commune de Mollens demandait un moutonnier, J.-J. Porchat, écrivit les charmants vers que voici.

Nous, de Mollens, conseil fidèle,
Faisons savoir en ces cantons
Qu'il faut, dès la saison nouvelle,
Un nouveau pâtre à nos moutons.
La place au concours est donnée ;
Au Greffe on peut se renseigner ;
Aux aspirants, point de journée.
Qui sera notre moutonnier ?

Il faudra pour s'onger à l'être
Certificats dressés dûment
Des moutons qu'on aura fait paître
A leur entier contentement.
Sans avoir la main caressante,
Bon sel dans le fond du panier,
Chiens à l'humeur compatissante
On n'est pas notre moutonnier.

Etes-vous sans peur, sans reproche,
Et les agneaux n'ont-ils jamais,
Jamais, au vieux loup qui s'approche,
De leur sang payé votre paix ?
Jamais, friand de chair dodue,
N'avez-vous, chez le braconnier
Fait rôti la brebis... perdue ?
Vous serez notre moutonnier.

EIN DJUVEINT LO YASSA

L'ÉTANT trâi que sè trovàvant ti lè z'aprimidzo po djuvi à yasse. Vo séde prau su, du que vo z'ai ètà à catsimo et à l'écoula, que lo yasse l'è on djù de carte que l'ant einveintà cliiau que n'étant pas fotu de comprendre lo binocle. Lâi a assebin dâi z'atout, dâi râi, dâi dame, dâi fou et tot lo diabllo et son train. Mâ lâi a min de binocle, lâi a rein que lo mariadzo d'atout que compte et l'appelant cein *cheteuque*. Qui nom que l'ant trovâ ! E-te dein sti Dieu mondo permet ! Ie parait que notrè conseiller ne djuvant pe rein qu'à clli djù pè lo Grand Conset et ie fan bin adrâi atteinchon de fère omèle veingt-ion poueint, autrameint ie sant *pomma*, que cein vâo à dere que recoulant. Cein vin-te de l'allemand à bin d'onn' autra crodiè leinga, n'ein sè rein.

Dan, ie vo desè que djuvessant quasu ti lè dzo lè trâi : Pindzon, Nillion et Derbon. Et fail-lâi lè z'oure bramâ :

- Du cœur, qui n'en a pas en meurt,
- Pique ma fille.
- Le nell d'auto.
- Sen...tez-vous la douleur.
- Cheteuque et le boure.
- Pomme !
- Trois aux fines herbes.
- Je surcoupe.
- Repomme.

Et dinse duve z'hâore doureint et adi lè mîmo z'affère. L'èlâi quasu adi Derbon que bouèlève : *pomme* et que marquève on riond avoué la gria dessu l'ardoise.

On coup Pindzon vegnâi de bailli. Quin djù l'avâi sti coup ! Peinsâ-vo vâi : ti lè z'atout, lo cheteuque, lo boure et bin dâi z'autro.

Derbon, li, l'avâi on biau djù assebin, mâ valiâi rein, du que Pindzon ein avâi on meillâo. Sè tegni appouyî avoué sa grôcha rita, lo djù dè coûte sè get, quemet po que lè z'autro ne pouessant pas lo vère. Mâ ne budzive pas. Et Nillion lâi desâ :

- Djuve, Derbon !
- Adi rein. Et Pindzon fasâi :
- Djuve, Derbon.

Rein de rein. Mon Derbon fasâi ètat de ne pas oùre. Nillion lo guegne adan bin adrâi, et qu'ète que vâi ? Derbon l'ètà bo et bin moo, onna moo *sebetanna*, quemet desant lè vilhio. Soccliève pas mé qu'onn' ètsergot. Einfin quie ! l'ètà moo et pu l'è tot.

Adan Pindzon ramasse lo djù de Derbon, lo vouâte bin adrâi, guegne assebin lo sin, son cheteuque, et ie fâ dinse :

— Vouète, Nillion ! Crâi-to que Derbon l'a z'u de la tchance de mourî dèvant de djuvi : l'ètà bo et bin *pomma* !

MARC A LOUIS.

Oraison funèbre. — Tu sais, cette pauvre madame... vient de mourir.

— C'est une perte pour son mari.

— Heu !... elle était bien maigre.

— Justement ! C'est une perte sèche.